

# Après la lutte, place à la justice

## MALAUÇÈNE

On aura du mal à croire que les 1<sup>er</sup> et 9 juin, le dossier des Papeteries de Malaucène soit définitivement clos. Deux dates importantes où d'abord sous la bannière CGT, 10 sur 70 salariés de la machine à papier puis 110 sur 211 employés de l'usine de Schweitzer-Mauduit se retrouveront sous le feu des questions des conseillers prud'hommes d'Orange. Quelles que soit leurs décisions, il y a de fortes chances que la partie perdante dépose un recours près la cour d'appel de Nîmes.

Du côté des licenciés, on assure que la cause de licenciement pour raison économique n'est pas avérée. Ils affirment pouvoir le prouver. Du côté de la direction, on continue de soutenir que l'arrêt de Malaucène industries a permis au groupe de conserver son activité papier. Ce sera le seul commentaire reçu de la direction de Schweitzer-Mauduit.

**Pour la CGT : « ce final n'avait qu'un but : faire monter l'action en bourse »**

Un bras de fer commencé le 2 avril 2009, quand la société américaine décide d'arrêter la machine à papier. Une bagarre qui reprend deux semaines plus tard. Le 17 avril 2009 au sortir d'une réunion du comité d'entreprise, Michel Fiévez, PDG Europe du groupe, annonce sur le parvis de l'usine la fermeture définitive du site industriel du Haut-Vaucluse. Que la société arrête la fabrication du papier Tipping\*



Le 17 avril, les papetiers de Malaucène apprennent de la bouche de leur PDG que leur usine ferme. Photos archives Christophe AGOSTINI

spécialité de Malaucène.

Comme après un coup d'assomoir, les 211 employés présents comprennent abasourdis que cette petite phrase sera lourde de conséquences. Ces quelques mots mettent fin à 450 ans d'histoire industrielle continue en bordure du Groseau.

Si Schweitzer-Mauduit réserve ses arguments au tribunal, Anne-France Breuillot, avocate pour la CGT, syndicat majoritaire de l'usine, veut montrer que non seulement que le licenciement économique n'est pas avéré, mais que ce final n'avait qu'un but : faire monter l'action en bourse et donner des profits aux actionnaires.

Un arrêt de l'usine que Schweitzer-Mauduit a récompensé en offrant une prime de 1,2 million de dollars à Michel Fiévez à la fin de l'année dernière. Ça c'est pour le fond.

L'avocate constate aussi des failles dans la forme ; comme des lettres de licenciement qui arrivent sous le timbre Schweitzer-Mauduit au lieu de Malaucène Industries : « Ce qui permet d'argumenter que le groupe faisant des bénéfices et n'avait donc pas de raisons économiques à se débarrasser de Malaucène. Autre point, le refus de vendre à un concurrent et en affichant un prix prohibitif. On voit bien que l'intérêt de Schweitzer-Mauduit était de

ne pas permettre à un concurrent de poursuivre le Tipping et de lancer un produit concurrentiel le papier \* Lip (lower ignition propensity), fabriqué à Quimperlé et en Pologne. »

À la lecture des comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, il est affiché que l'usine polonaise de Schweitzer-Mauduit a coûté 4,4 millions d'euros.

Bruno ALBERRO

\* Papier perforé par différents systèmes qui entourent le filtre à cigarette qui permet d'absorber plus d'air.

\*\* Papier à cigarette qui répond à la législation sur la lutte contre les incendies accidentels, en vigueur aux États-Unis et au Canada.

## REPÈRES

### L'AUDIENCE DU 9 JUIN AU TRIBUNAL D'INSTANCE D'ORANGE

■ Pour l'audience du jeudi 9 juin, les conseillers prud'hommes et le personnel du greffe "déménageront" au tribunal d'instance d'Orange pour des raisons de sécurité. Les conseillers ont demandé le transfert du fait du nombre de dossiers individuels qui sera plaidé. Le conseil des prud'hommes ne pouvait accueillir que 50 personnes.

## Les salariés protégés ont saisi le tribunal administratif de Nîmes

En marge, du procès au conseil des Prud'hommes d'Orange (lire ci-dessus), les salariés protégés ont saisi de leur côté le tribunal administratif de Nîmes. Une audience dont la date est loin d'être fixée.

Les derniers salariés des Papeteries de Malaucène ont déposé un recours contre le ministre de l'Industrie pour une réponse hors délai des deux mois.

Le représentant du Gouvernement avait été saisi par la société Schweitzer-Mauduit en appel à l'enquête conduite par l'inspection départementale du travail. Après avoir entendu en deux vagues les délégués du personnel et les délégués du comité d'entreprise, les fonctionnaires ont conclu que le licenciement pour cause économique n'était pas fondé.

Le ministre pouvait dans ce laps de temps ou aller dans le sens de ses agents ou répondre favorablement à l'appel. Ré-



Thierry George de l'Union local de la CGT, Jean-Marc Moulin du Comité d'entreprise en conversation avec leur avocate Anne-France Breuillot.

pandre en dehors des deux mois, comme c'est le cas en l'espèce signifiant que le ministre donnait raison aux papetiers.

Il reste maintenant aux salariés concernés à répondre individuellement au mémoire du

ministère.

Ils sont 27 papetiers protégés à avoir ester en justice. Sur les quatorze de la seconde vague, il reste 10 papetiers encore salariés de Schweitzer-Mauduit.

B.A.

## Le cours de l'action au centre du débat juridique

### L'évolution de l'action Schweitzer-Mauduit



La courbe de l'infographie donne le cours de l'action en dollars de Schweitzer-Mauduit entre avril 2008 et mai 2011.

Pour le syndicat CGT, majoritaire au comité d'entreprises et chez les délégués du personnel, la fermeture des Papeteries de Malaucène est essentiellement "un coup de bourse".

Un argument que l'avocat plaidera au cours de l'audience des 1<sup>er</sup> et 9 juin. Une courbe permet de lire de cours de l'action Schweitzer-Mauduit entre avril 2008 et le 16 mai de cette année, soit un an avant l'annonce de la fermeture du site industriel et deux ans après.